

La vie associative à Angoulême

GUIDE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Un tissu associatif riche et diversifié



FICHE PRATIQUE 1

➤ Créer mon association (p.4)



FICHE PRATIQUE 2

➤ Le bénévolat / Le volontariat (p.5)



FICHE PRATIQUE 3

➤ Financer mon association et ses projets (p.9)



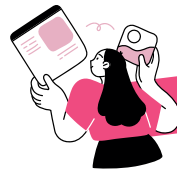
FICHE PRATIQUE 4

➤ Organiser un événement (p.10)



FICHE PRATIQUE 5

➤ Gérer mon association (p.11)



FICHE PRATIQUE 6

➤ Se former, se faire accompagner (p.12)



FICHE PRATIQUE 7

➤ Je pense à communiquer ! (p.13)

ÉDITO

Les associations constituent l'un des piliers de notre vie sociale et culturelle. Maillon fondamental de la démocratie et de la participation citoyenne, elles contribuent à faire évoluer notre société avec et pour les femmes et les hommes de nos territoires, en leur permettant d'être acteurs plutôt que simples spectateurs.

Les associations, grandes ou petites, sont des lieux où l'on « fait ensemble », des lieux de solidarité et de convivialité indispensables pour être bien dans sa vie et dans sa ville.

À Angoulême, nous avons à cœur d'être à vos côtés, vous, bénévoles, dirigeants, adhérents de nos structures associatives qui, tout au long de l'année déployez une formidable énergie pour proposer à nos concitoyens des activités près de chez eux, propices à leur épanouissement et à leur bien-être.

Nous avons voulu ce guide pour vous accompagner concrètement tout au long de la vie de votre structure. Vous y trouverez un cadre général pour créer et développer vos activités, mais également les ressources locales mises à votre disposition pour faciliter vos démarches quotidiennes.

N'hésitez pas, par ailleurs, à solliciter notre service de coordination de la vie associative.

Le développement de l'offre de service afin de mieux vous accompagner et vous conseiller, est notre priorité !

Bonne lecture !

Xavier Bonfont
Maire d'Angoulême

Elise Vouvet
Adjointe au maire en charge de la vie associative
et du soutien aux acteurs associatifs locaux

UN TISSU ASSOCIATIF RICHE ET DIVERSIFIÉ

+ DE 1800 ASSOCIATIONS RÉPERTORIÉES À ANGOULÊME

DONT ENVIRON 1000 ACTIVES



300 ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA VILLE

290



Pratiques d'activités artistiques & culturelles, cercles de réflexion

237



Aide à l'emploi, développement local, services et établissements médicaux-sociaux, services aux familles, aux personnes âgées, caritatif, humanitaire, entraide ...

133



Groupements affinitaires, activités politiques, spirituelles, philosophiques, justice, préservation du patrimoine, information, communication ...

123



Activités sportives & en plein air

75



Représentation, promotion, défense et conduite d'activités économiques.

68



Éducation, formation, recherche.

56



Tourisme, clubs de loisirs, relations, chasse/pêche.

16



Protection civile, armée (préparation militaire, médailles)

LES 6 CENTRES SOCIAUX DE LA VILLE

Acteurs de proximité auprès des habitants et partenaires de la Ville, ils proposent des activités et animent les quartiers.

CSCS MJC LOUIS ARAGON

Ma Campagne
www.mjc-louis-aragon.asso.fr

CSCS MJC MOSAÏQUE

Grande Garenne
www.mjcmosaique.fr

CSCS MAISON DES HABITANTS

Basseau

CSCS CAJ

Bel-Air/Grand-Font
www.caj-grand-font.fr

CSCS MJC RIVES DE CHARENTE

St Cybard
www.cscs-rivesdecharente.com

CSCS LES ALLIERS GENS DU VOYAGE

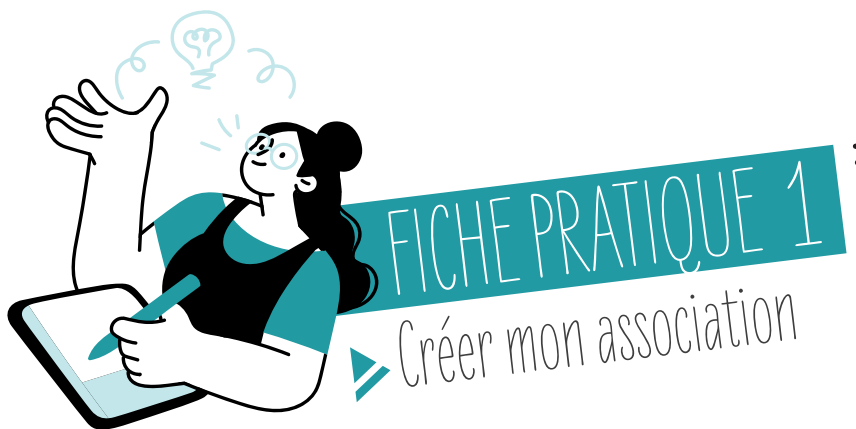
Sillac
www.fnasat.asso.fr

JE RECHERCHE UNE ASSOCIATION

ANNUAIRE DE LA VILLE
www.angouleme.fr

LE CDOS16 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES
www.cdos16.fr

AUTRES ASSOCIATIONS
www.fnasat.asso.fr
www.gralon.net



- 3 TYPES D'ASSOCIATIONS**
- Association de fait, non déclarée
 - Association déclarée en Préfecture
 - Association reconnue d'utilité publique



ÉTAPE 1



ÉTAPE 2

Je conçois et je formalise mon projet associatif

Cette étape est primordiale et doit impérativement intervenir en amont de la constitution d'une association.

DE NOMBREUX ORGANISMES PROPOSENT DES MÉTHODES POUR Y PARVENIR :

www.fscf-bfc.fr

www.animafac.net

crdla-sport.franceolympique.com

Je constitue mon équipe

Cette étape doit vous permettre de constituer une équipe de bénévoles qui vous aideront dans l'administration de votre future association.



ÉTAPE 4



ÉTAPE 3

Si je veux déclarer mon association, je dépose les statuts au greffe des associations.

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Je rédige les statuts

De nombreux modèles de statuts sont accessibles, essayez de les personnaliser en fonction de votre projet associatif et de vos besoins.

www.associatheque.fr



FICHE PRATIQUE 2

Le bénévolat/Le volontariat

» LE BÉNÉVOLAT

Être bénévole, c'est rendre service à une structure de manière désintéressée.

Les activités de bénévolat favorisent le lien social et permettent à des associations de se développer. Le bénévole s'engage librement pour mener une action non-salariée en dehors de son temps professionnel et familial, il n'est donc pas rémunéré.

Tout le monde peut être bénévole, les mineurs doivent cependant fournir une autorisation parentale à la structure.

3 FORMES DE BÉNÉVOLAT



Le bénévolat de terrain
accessible à tous et
ne nécessitant pas de
compétences particulières



Le bénévolat de gestion
comportant des tâches
administratives notamment
la communication, la
comptabilité et la gestion
financière



**Le bénévolat de
compétence** nécessite
des compétences dans un
domaine particulier afin
d'apporter son aide pour
améliorer une situation
particulière, généralement
initiée par un expert.

De plus en plus de missions peuvent se dérouler à distance.

www.benevolat.fr



OÙ TROUVER UNE MISSION ?

En démarchant directement une association de votre choix. Consultez la plateforme jeparticipe.angouleme.fr à l'échelle locale.

www.jeuxaider.gouv.fr/

<https://www.tousbenevoles.org/trouver-une-mission-benevole>

<https://www.francebenevolat.org/benevoles>

<https://www.benevolt.fr/>



LE CEC

Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet de valoriser un engagement bénévole de responsable associatif. Le CEC est un dispositif créé en 2016 qui permet, sous conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à la formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

<https://www.associations.gouv.fr/cec.html>



LE PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

Le portefeuille de compétences permet également de valoriser son expérience en retraçant les missions effectuées au sein de l'association et peut être mis en valeur sur le CV.

<https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>



LES CONGÉS POUR S'ENGAGER

Afin de pouvoir se consacrer pleinement au sein d'une structure associative, les salariés du privé et les employés de la fonction publique peuvent prétendre à des congés spécifiques.

<https://www.associations.gouv.fr/148-les-conges-ou-autorisations-d.html>



LE PASSEPORT BÉNÉVOLE

Le passeport bénévole est un livret personnel de reconnaissance des compétences de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et acquises. Il est reconnu par les organismes publics tels que Pôle emploi, le Ministère de l'Éducation Nationale et l'AFPA. Il peut également servir de pièce justificative lors de la constitution d'un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources>



L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

La reconnaissance de l'engagement des étudiants : un étudiant engagé dans une activité bénévole en parallèle de ses études peut faire valoir cette expérience. La validation peut prendre forme d'unités d'enseignements spécifiques, d'attribution de crédit d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) ou une dispense de certains enseignements – stages en adéquation avec le même cursus universitaire.

<https://www.jeunes.gouv.fr/L-engagement-benevole-des>

» LE VOLONTARIAT

Le volontaire n'est ni un bénévole, ni un salarié. Différentes modalités de volontariat existent permettant aux jeunes de s'engager en faveur de l'intérêt général. Le volontaire peut percevoir une indemnité.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Il est possible de s'engager sans condition de diplôme pour une durée de 6 à 12 mois.

Référent service civique en Charente

ddcsp-servicecivique@charente.gouv.fr
05 16 16 62 18

<http://www.service-civique.gouv.fr/> 

LE VOLONTARIAT DE L'EPIDE

Le volontariat de l'EPIDE s'adresse aux jeunes de 17 à 25 ans n'ayant aucun projet professionnel en cours. Un contrat de volontariat pour l'insertion est d'une durée de 8 mois renouvelable.

<https://www.epide.fr/un-jeune/> 


LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

Le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) s'adresse aux étudiants (minimum bac+2) ainsi qu'aux jeunes diplômés de bac+2 à bac+5 (et jusqu'à 2 ans après obtention) ainsi qu'aux alternants avec un contrat de minimum un an. Une charte VTE doit être signée en ligne une fois le contrat de travail signé.

<https://www.vte-france.fr/> 

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) s'adresse aux jeunes diplômés (minimum bac+2) souhaitant travailler dans une collectivité territoriale rurale. L'objectif est de renforcer ses compétences en ingénierie de projet d'une durée de 12 à 18 mois.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-volontariat-territorial-en-administration-vta> 

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le Service National Universel (SNU) s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans. Il est composé d'un séjour de cohésion de 15 jours dans un centre, de 84h d'intérêt général ainsi qu'un engagement de 3 mois minimum dans une structure.

<https://www.snu.gouv.fr/> 

LA RÉSERVE CIVIQUE

La Réserve Civique s'adresse aux personnes majeurs (mineurs si 16 ans révolus avec autorisation des parents) de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France. Ce dispositif est proposé par des organismes publics et à but non lucratifs.

<https://www.gouvernement.fr/risques/la-reserve-civique> 



L'ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (CES)

Le Corps Européen de Solidarité (CES) s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans sans condition de diplôme. Il est d'une durée de 2 à 12 mois et permet de réaliser un volontariat, un stage ou une activité professionnelle dans un pays membre de l'Union Européenne.

https://europa.eu/youth/solidarity_fr

LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) s'adresse à toute personne majeure sans condition de nationalité pour une durée de 2 ans maximum renouvelable. Le VSI permet de s'engager auprès d'associations agréées ayant pour objet des missions de solidarité internationale.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444>

VIE OU VIA

Le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE ou VIA) s'adresse aux personnes de 18 à 28 ans pour une durée de 6 à 24 mois renouvelables une fois. Il permet de partir pour une mission professionnelle à l'étranger dans le monde entier et est généralement réservé à des jeunes qualifiés.

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

LE VOLONTARIAT DES NATIONS UNIES (VNU)

Le Volontariat des Nations Unies (VNU) s'adresse aux personnes à partir de 25 ans, sans limite d'âge maximale. Les volontaires réalisent des activités de coopération technique avec les gouvernements, le programme est donc destiné aux personnes hautement qualifiées. La mission est d'une durée de 12 mois.

<https://www.unv.org/fr>



L'ENGAGEMENT DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LE SECOURISME

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le Service Militaire Volontaire s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et sans qualification. Les volontaires signent un contrat entre 6 et 12 mois afin de s'engager dans la défense nationale.

<https://www.defense.gouv.fr/smv>

LE SERVICE VOLONTAIRE CITOYEN

Le Service Volontaire Citoyen s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans et permet de s'engager dans la Police nationale. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable.

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-citoyenne>

LE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Le Sapeur Pompier Volontaire s'adresse aux personnes âgées de 16 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs) à 60 ans résidant légalement en France. Une formation de 30 jours est obligatoire avant de pouvoir exercer sur le terrain.

<https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/>

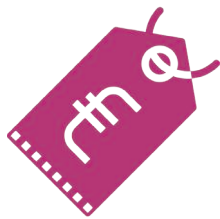
UNE PLATEFORME LOCALE

www.jeparticipe.angouleme.fr
Pour tous renseignements contactez
Estelle BODET FERREIRA
accompagnatrice engagement
citoyen et solidaire
e.bodetterreira@mairie-angouleme.fr



FICHE PRATIQUE 3

Financer mon association et ses projets



LES RECETTES PROPRES

Les cotisations, ventes de produits et services, manifestations, événements de soutien, lotos, loteries, tombolas.



LE MÉCÉNAT, LE PARRAINAGE, LE SPONSORING

<https://www.associations.gouv.fr/mecenas-parrainage-et-sponsoring.html>



LES FONDS EUROPÉENS

Le fond social européen peut cofinancer un projet suite à un appel à projet ou un dépôt au fil de l'eau.

<http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/candidats/je-me-lance/ma-demande-de-subvention-fse>

DEMANDER UNE SUBVENTION

Une subvention est une somme d'argent attribuée sous conditions par l'État ou une collectivité.

- La subvention de fonctionnement permet de financer les charges liées au fonctionnement de la structure (locaux, assurances, télécommunication, salaires ...)
- La subvention sur projet permet de financer une action spécifique sur un temps donné. Soit vous répondez à des appels à projet, soit vous proposez un projet.

À QUI JE PEUX DEMANDER

L'État

<http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/candidats/je-me-lance/ma-demande-de-subvention-fse>

La Région

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/vie-associative>

Le Département

<https://www.lacharente.fr/vos-besoins/en-tant-qu-association/#c6460>

La Ville d'Angoulême

<https://www.angouleme.fr/vie-associative-et-evenementiel/demande-de-subvention/>



FICHE PRATIQUE 4

Organiser un événement



LES QUESTIONS À SE POSER EN AMONT

- Pourquoi organiser une manifestation associative ?
- Quelle est la nature de cette manifestation ?
- Quels sont les moyens logistiques, financiers, humains dont j'ai besoin ?
- Quelle est la réglementation en vigueur ?



POUR PLUS D'INFOS

Une boîte à outils

<https://www.associatheque.fr/fr/organiser-une-manifestation/index.html>

La réglementation

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F21899>

TOUTE MANIFESTATION SUR L'ESPACE PUBLIC EST SOUMISE À AUTORISATION DU MAIRE.

LE SERVICE ÉVÈNEMENTIEL DE LA VILLE D'ANGOULÊME EST LÀ POUR VOUS AIDER

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h
Tel 05 45 38 70 88
guichet.unique@mairie-angouleme.fr

S'ORGANISER : LA CLEF DU SUCCÈS

6 MOIS AVANT

Choisir un lieu, une date, préparer un budget prévisionnel, faire un rétroplanning.

5 MOIS AVANT

Anticiper les réservations et déclarations obligatoires, préparer le plan de sécurité avec les autorités compétentes, mobiliser vos sponsors/parrains, prévenez votre assureur.

3 MOIS AVANT

Confirmer vos réservations et contrats, finir les dernières déclarations obligatoires, préparer votre communication, écrire votre liste des tâches pour le jour J.



PENSER À DÉPOSER VOTRE DOSSIER À LA VILLE D'ANGOULÊME

<https://www.angouleme.fr/vie-associative-et-evenementiel/organiser-un-evenement/>

1 MOIS AVANT

Communiquer sur votre manifestation, s'assurer de la mobilisation de vos bénévoles et organiser leur planning, s'assurer d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires et de la présence des acteurs de la sûreté.

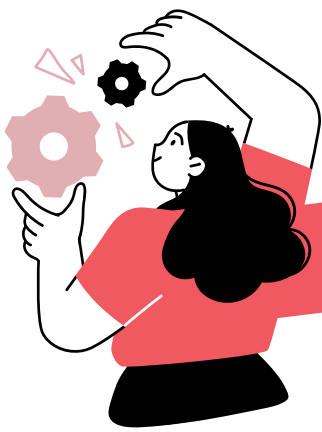
1 SEMAINE AVANT

Organiser une dernière réunion avec vos bénévoles, installer et tester le matériel sur site, faire les dernières commandes, communiquer.

JOUR DE L'ÉVÈNEMENT

APRÈS

Prévoir le rangement du matériel, nettoyer les lieux, régler les factures, faire un débriefing avec les partenaires, remercier les bénévoles, publier les photos de votre événement.



FICHE PRATIQUE 5

➤ Gérer mon association

LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

- Liberté de s'associer, l'intérêt général,
- le principe de démocratie, la non
- discrimination des publics

×



RESPECTER

LES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES

Organiser les Assemblées Générales (au moins une par an) et les Conseils d'Administration (selon les statuts).

C'est le rôle du président et du secrétaire

www.associatheque.fr



TENIR

LES COMPTES

C'est le rôle du trésorier !

Une association doit impérativement tenir une comptabilité et être en mesure d'en rendre compte à ses adhérents et ses financeurs.

<https://www.associations.gouv.fr/la-comptabilite-associative.html>

<http://association-modele.fr/la-comptabilite/un-modele-de-comptabilite/>

www.associatheque.fr



RECRUTER

DES SALARIÉS

Une association peut recourir à une main d'œuvre salariée sans que cela remette en cause le caractère désintéressé de sa gestion. L'emploi associatif a néanmoins quelques spécificités.

<https://www.associations.gouv.fr/salariat-association.html>

<https://www.pole-emploi.org/accueil/>



FICHE PRATIQUE 6

Se former/Se faire accompagner



POURQUOI SE FORMER ?

La formation des bénévoles et des dirigeants est primordiale pour les associations, elle permet à la fois l'acquisition et la consolidation des compétences ainsi que les échanges entre pairs.



LE CFGA

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa) permet de s'engager durablement dans des missions de bénévolat, reconnu par l'État, il est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

<https://associations.gouv.fr/cfga.html>

DES STRUCTURES POUR VOUS ACCOMPAGNER

LE SAVA 16

Collectif des Structures d'Aide à la Vie Associative de la Charente est un réseau d'acteurs ressources sur le Département de la Charente.

programme de formations sur leur site
<https://sava16.wordpress.com>

LA FONDA

Association qui permet de répondre aux questions et d'accompagner les associations. La Fonda Sud Ouest en Nouvelle Aquitaine offre un espace d'échanges auprès du monde associatif. Elle développe également des actions de formation collectives ainsi que des rencontres sous diverses formes.

<https://www.fonda.asso.fr/la-fonda-sud-ouest>

LE CRIB LE CDOS

Spécialisé dans le conseil et la formation des associations sportives.

<https://cdos16.fr/crib/>

LA VILLE D'ANGOULÊME

Se tient à votre disposition pour toute demande d'information ou d'accompagnement.

Contact

Service Coordination de la Vie Associative
tel 05.45.38.71.58

par mail vie-associative@mairie-angouleme.fr



FICHE PRATIQUE 7

Je pense à communiquer !

LES ASSOCIATIONS SONT CONCERNÉES PAR 3 FORMES DE COMMUNICATION



LA COMMUNICATION EXTERNE
LE GRAND PUBLIC



LA COMMUNICATION INTERNE
LES BÉNÉVOLES ET SALARIÉS



LA COMMUNICATION DE SOUTIEN
LES FINANCEURS

DE NOMBREUX CANAUX POUR DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION



Les Assemblées
Générales



Les relations presse



Les relations publiques,
conférences,
colloques ...



Le lobbying



La création
d'évènements



Les médias de masse,
presse écrite, radio, TV,
cinéma, affichage



Les influenceurs



Un site internet/
Internet



Les réseaux sociaux



L'édition, affiches,
brochures, plaquettes,
rapport annuel, livre
blanc ..



Le marketing
relationnel, mailing,
phoning, e-mailing,
vidéo, podcast, ebook



Les supports internes,
journal, newsletter,
intranet, séminaires,
conventions ...

<https://www.associationmodeemploi.fr/>

« Les 10 ingrédients d'une stratégie de communication efficace »

<https://comm-asso.com/>

« Améliorer sa communication... changez de regard »